

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES ECOLES, COLLEGES & LYCEES

1 DESCRIPTION :

Les Championnats Scolaires se déroulent en trois phases :

- Phase 1 : INDIVIDUELLE ET DÉPARTEMENTALE :

En catégorie Ecole Primaire, en catégorie Collège et en catégorie Lycée, les Jeunes, licenciés B ou titulaires de la licence « Sport Scolaire » correspondant à leur catégorie d'âge, sont rassemblés à l'échelle du département, en trois tournois, pour une première confrontation.

Seuls les participants à cette phase individuelle départementale pourront faire partie des équipes qui disputeront les phases suivantes.
- Phase 2 : PAR ÉQUIPE ET ACADÉMIQUE :
 - § Constitution des équipes :

Equipe de 4 en catégorie lycée
Equipe de 8 en catégorie collège et en catégorie école primaire.

Les équipes seront constituées uniquement de compétiteurs ou compétitrices ayant participé à la phase 1.

Chaque équipe de 8 joueurs (les équipes des lycées ne sont pas concernées) devra compter au moins 1 compétitrice et 1 compétiteur.

Un même établissement pourra aligner jusqu'à 3 équipes et deux établissements d'une même circonscription académique mais dépourvus l'un et l'autre d'équipe, pourront réunir leurs compétiteurs dans une unique équipe commune.
 - § Qualifications :

Regroupées en un maximum de 10 équipes, les équipes disputent en un (voire plus si le nombre des équipes est supérieur à 10) tournoi la qualification pour la phase 3.
- Phase 3 : PAR ÉQUIPE ET NATIONALE :
 - § Les équipes victorieuses de la phase 2 de leur académie sont qualifiées pour la finale nationale donnant le titre de Champion de France des Académie de la catégorie considérée.

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES ECOLES, COLLEGES & LYCEES

2 PHASE DEPARTEMENTALE :

1. Organisation :

L'organisation de la phase départementale, phase de masse et individuelle, est de la compétence du Comité Départemental.

Le Comité, sous le contrôle de la Ligue, assurera promotion et organisation de cette phase. Au delà de cette première étape, une action de coordination avec les comités des autres départements de la ligue devra être mise en place en vue des phases académiques.

Dans chaque département, un CORRESPONDANT SCOLAIRE DEPARTEMENTAL (CSD) est nommé par le Président du Comité Départemental. Informer, Organiser, Médiatiser sont les objectifs de son action. Le Comité Départemental est le support de l'action. Il encourage et soutient les événements. Dans un objectif de communication, il est souhaitable que le CSD organise son action en liaison avec le délégué USEP (pour les Ecoles) et le délégué UNSS (pour les Collèges et les Lycées) de son département.

Le CSD organise son action départementale sous la responsabilité du Président Départemental. Il fixe les dates des rencontres, les lieux d'actions, fournit le matériel, désigne les arbitres et veille au bon déroulement des tournois. Le CSD rappelle les objectifs du secteur scolaire à tous les participants.

Les objectifs se traduisent par la recherche de la participation du plus grand nombre d'élèves et du plus grand nombre d'établissements du département. En particulier, le CSD organise une campagne d'information à partir de la rentrée et, il a le souci de la relation importante avec les acteurs de l'Education Nationale (Inspecteurs d'Académies, Inspecteurs Départementaux, Services de Jeunesse et Sports, Chefs d'établissements).

2. Déroulement des rencontres :

Pour cette phase, la compétition est considérée comme INDIVIDUELLE et sera un passage obligé pour accéder aux autres phases. Sauf en cas de très petits effectifs rassemblés, un tournoi par type d'établissement sera organisé.

La licence A/B pour les compétiteurs FFE ou UNSS/USEP seront exigées ou prise sur place AVANT la première ronde. Aucun quota Homme/Dame pour cette étape mais, pour poursuivre dans le championnat scolaire, une équipe d'école ou de collège devra intégrer au moins un/une compétiteur(trice) – voir titre 1.

Cadence de jeu unique soit 15mn chacun au KO, système suisse intégral en 9 Rondes piloté par un Arbitre Fédéral (AF3 au moins).

Ces stipulations exigent donc 2 rassemblements où seront jouées respectivement 4 puis 5 rondes.

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES ECOLES, COLLEGES & LYCEES

3. Cas particuliers :

Des compétiteurs ont raté le premier rassemblement : ils peuvent s'inscrire et jouer lors du second rassemblement, condition incontournable pour rejoindre une équipe de phase académique.

Si trop de compétiteurs sont annoncés, un découpage du département en vue d'organiser ainsi plusieurs tournois de phase 1 est à envisager sérieusement pour conserver un caractère crédible au système suisse quant à l'établissement d'une hiérarchie.

Le classement de (ou des) tournoi(s) de ce(s) phase(s) individuelle(s) est destiné à permettre aux établissements d'ordonner leurs compétiteurs encore non classés à l'intérieur de leur(s) équipe(s).

S'agissant d'un système suisse sur 9 rondes, les départages qui reposent sur la somme des points des adversaires seront préférés.

3 PHASE ACADÉMIQUE :

1 Constitution des équipes :

Un même établissement peut constituer 3 équipes au maximum.

Deux établissements ne pouvant chacun constituer la moindre équipe, pourront rassembler leurs effectifs pour constituer une UNIQUE équipe commune.

En Collège et en Ecole, ces équipes sont constituées de 8 joueurs, 4 en Lycée.

En Collège et en Ecole, au moins 1 compétiteur ET 1 compétitrice parmi les 8 équipiers.

Tous les équipiers devront être régulièrement scolarisés dans l'établissement de l'équipe qu'ils rejoignent et avoir participé à la phase départementale.

2 Rencontres :

Au sein d'une même académie et par type d'établissement les équipes sont groupées au plus par 10 et disputent un tournoi d'au moins en 5 rondes à la cadence de 15mn KO par joueur.

Avec 6 équipes : Système toutes rondes

Avec 8 ou 10 équipes Système Suisse en 5 rondes

Avec un nombre impair d'équipe système MOLTER.

L'accompagnateur de l'équipe devra fournir une liste ordonnée de ses compétiteurs.

Ceux-ci le seront dans l'ordre de force décroissant et si des compétiteurs sont titulaires d'un classement ELO ou Rapide (pas d'une estimation issue de l'âge) alors ils seront systématiquement placés devant les non classés.

Si plusieurs groupements d'équipes ont été nécessaires alors une Finale Académique est organisée sur les mêmes bases en réunissant au plus 10 équipes parmi les mieux classées. A l'issue de cette finale le titre de Champion d'Académie Ecole/Collège/Lycée est décerné.

Dans le cas où la détermination de l'équipe championne d'académie se fait via deux tournois successifs, une équipe peut faire appel à 2 remplaçants pour la phase finale à condition :

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES ECOLES, COLLEGES & LYCEES

- de respecter la mixité (voir titre 1)
- que les remplaçants aient participé à la phase départementale

Toute infraction à l'une des stipulations ci-dessus entraîne automatiquement l'exclusion de l'équipe du championnat de France des Etablissements Scolaires.

3 Proclamation des Résultats

Les Départements sont vivement encouragés à organiser une véritable cérémonie au cours de laquelle seront remis trophées et médailles aux équipes championnes de leur académie. Les équipes classées 1° à 3° dans chaque catégorie devront **OBLIGATOIREMENT** assister à cette cérémonie.

4 PHASE NATIONALE :

1 Composition :

Chacune des 29 académies qualifie donc 1 équipe de 4 pour disputer le titre de Champion de France des Lycées, 1 équipe de 8 pour disputer le titre de Champion de France des Collèges et 1 équipe de 8 pour disputer le titre de Champion de France des Ecoles.

Les équiéiers et les remplaçants (mêmes stipulations qu'en phase départementale) sont consignés en une liste unique dont l'ordre ne sera plus modifié. Les joueurs classés sont placés, en ordre décroissant devant les non classés. L'échiquier laissé vacant par un titulaire remplacé est comblé par le joueur qui le suit immédiatement dans la liste initiale.

2 Déroulement :

Système Suisse en 9 rondes sur 2 jours, piloté par un Arbitre Fédéral (AF 3 Minimum)

Cadence : 20mn + 10s par coup en Ecole Primaire

30mn + 10s par coup en Collège et Lycée

Numérotation des Equipes : Moyenne Elo (ou Rapide) de tous les joueurs figurant sur la feuille de composition (Voir Art 4 1 ci-dessus).

Si une liste comporte moins de 2 joueurs classés alors elle est considérée comme constituée totalement de non classés et comme telle se voit attribuer un numéro d'appariement par tirage au sort.

3 Classement et Départages :

La méthode est semblable à celle retenue pour le championnat de France des Clubs avec un score d'équipe en 3/2/1. Ce score découle du cumul des résultats acquis sur tous les échiquiers, les parties nulles ne comptant pas et en cas de pénalités (voir 4.4 ci-dessous) le total étant ramené à 0 au mimimum.

A la fin du tournoi les points de match sont cumulés et servent à construire le classement des équipes. En cas d'égalité de points de match, les résultats réalisés entre-elles par les équipes à départager (points de match, puis différentiel, puis points « pour ») sont pris en compte.

En cas de nouvelle égalité, seront considérés successivement les différentiels, puis les points « pour » réalisés par les équipes à départager sur l'ensemble du tournoi.

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES ECOLES, COLLEGES & LYCEES

4 Pénalités :

Non respect de la mixité : 1 échiquier est considéré comme pénalisé de -1 point de partie pour l'équipe fautive, avec victoire sur le même échiquier pour l'équipe adverse.

Non respect de l'ordre établi des échiquiers lors des remplacements : perte pour l'équipe fautive sur tous les échiquiers ainsi occupés par un joueur mal placé avec victoire correspondante pour l'équipe adverse.

5 TRANSMISSION :

Lors de chacune des phases circonscrites à 1 seule Ligue, les résultats seront transmis au Délégué Elo régional pour incorporation dans le Elo Rapide. Les autres phases seront transmises au Directeur National des Classements dans le même but. De plus une liste des participants des phases départementales sera fournie à M. Le Directeur des Championnats Scolaires en précisant, pour chaque compétiteur : Civilité/Nom/Prénom/Date de Naissance/Etablissement Scolaire pour l'année en cours/Type de licence détenue.

Les tournois individuels seront traités comme tous les autres tournois de la FFE et les résultats seront mis en ligne sur le site Internet FFE.

Lors des phases académiques, les groupes seront gérés comme toutes les autres compétitions fédérales avec saisie des résultats des équipes et des classements sur le site Internet fédéral. Des liens seront créés dans les deux sens entre le site fédéral principal et le site fédéral dédié aux Jeunes

6 CALENDRIERS :

Pour la phase départementale, avant les vacances du mois de février (vacances d'hiver) suivant les zones A, B et C.

Pour la phase académique, avant les vacances de Pâques suivant les zones A, B et C

Finales Nationales, les dates exactes ne sont pas encore précisées mais le week-end prolongé du 17 mai (Ascension) est retenu pour 2007.

Ordre de diffusion : M. Christophe CHOISY le 10 Octobre 2006